

Enquete publique unique

AMENAGEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE POUR LA
CRATION DE DEUX LIGNES DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

DES OBSERVATIONS ECRITES ET ORALES DEPOSEES PAR LE PUBLIC

Document annexé au rapport de l'enquête publique conduite par Max Ventura
commissaire enquêteur désigné par décision n°E20000001/97 datée du 3 février 2020
du président du tribunal administratif

I-CONTEXTE GENERAL DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique est unique. Elle analyse en effet le projet de création de deux lignes de bus à haut niveau de service au regard de la conformité aux dispositions légales et réglementaires du code de l'environnement et à celles du code de l'expropriation.

L'enquête permettant de recueillir observations, propositions, demandes d'explications complémentaires, doléances, ouverte par arrêté préfectoral n° R03-2020-02-18-002 du 18 février 2020, prévoyait initialement une durée d'enquête de 31 jours du 9 mars au 8 avril 2020. Suspendue du 12 mars au 30 mai elle a été reprise jusqu'à la date de clôture fixée au 3 août 2020.

L'organisation a dû faire l'objet de modifications résultant d'un état d'urgence sanitaire déclaré sous forme pandémique. Changements dans l'organisation de l'enquête mais en veillant de manière concertée à préserver les principes de la participation citoyenne.

II-DONNEES STATISTIQUES DES OBSERVATIONS CONSIGNEES

Les observations écrites et orales recueillies à l'issue de l'enquête publique, sont au nombre de 23.

Elles sont constituées :

-pour 6 d'entre elles par consignation sur le registre papier disponible à l'hôtel de ville de Cayenne

-pour les 17 restants sous la forme de courriels et lettres adressés au commissaire enquêteur via le site web des services de l'Etat (2) et l'adresse mail de la CACL (15).

Quatre (4) de ces dernières ont été précédées d'un entretien avec le commissaire enquêteur dans le créneau horaire des permanences téléphoniques se substituant aux permanences programmées mais impossibles à tenir.

III-PRESENTATION THEMATIQUE DES OBSERVATIONS

Le document transmis par le maître d'ouvrage le 4 août 2020 au lendemain de la clôture de l'enquête publique fixée le 3 août

faisant état des réponses à 15 observations transmises au commissaire enquêteur au fur et à mesure du déroulé de l'enquête est validé comme partie du mémoire en réponse.

Il reste en effet à compléter par les réponses données à 8 autres observations : 2 déposées sur le site des services de l'Etat et 6 rédigés sur registre lors de la permanence physique tenue le 3 août.

Copie de chacune de ces 8 interventions est annexée à la présente.

Le procès-verbal est :

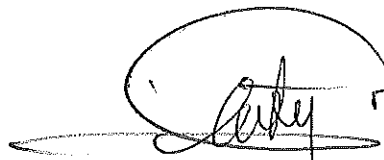
-remis en double exemplaire au représentant de la CACL le 5 août 2020 date à laquelle l'ensemble des observations et des registres, courriers et courriels ont pu être recueilli par le commissaire-enquêteur dans le délai réglementaire porté à 8 jours par le code de l'environnement ;

-mis à la signature du commissaire enquêteur et du représentant du maître d'ouvrage.

Le mémoire en réponse est présenté dans le délai maximum de 15 jours à compter de la réception du procès-verbal

Pour la CACL, maître d'ouvrage

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature is cursive and appears to read 'C. B...'.

